



à Monsieur le Préfet du Cantal.

Monsieur le Préfet,  
 Bien que Français,  
 domicilié à Lausanne (Suisse) pour  
 y soigner ma santé, je vous serais  
 obligé de vouloir bien m'accorder  
 l'autorisation nécessaire pour <sup>me</sup> faire  
 établir un nouveau Passe-Port à  
 l'étranger, le dernier étant périmé.  
 Agréez, Mr le Préfet,  
 l'expression de ma considération  
 distinguée

Jean d'Humières

Château de Viescamp  
 La Capelle Viescamp  
 1<sup>er</sup> novembre 1920

Très favorable  
 La Capelle Viescamp le 2 novembre 1920  
 Le Maire  
 Le Conseiller municipal



CM 23